

**Délibération n° 2017-155 en date du 28 JUIN 2017**  
**Portant délibération concernant les rythmes scolaires**

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt huit juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire aux Ateliers de la Mines de Lavaveix les Mines, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 21/06/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 47	Votants :55	POUR : 28
Pouvoir : 8	Abstention : 26	CONTRE : 1
Absents excusés : 6	Exprimés : 29	

**Présents :** MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

**Pouvoirs :** MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD,

**Excusés :** MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER, MATHIEU, TOURNAUD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian ALLEYRAT

Monsieur Le Président donne lecture du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Il explique que les Conseils d'Ecole de l'ex Communauté de Communes Auzances-Bellegarde pour les écoles primaire et maternelle d'Auzances, le RPI Bellegarde en Marche/Saint Silvain Bellegarde, les écoles de Champagnat, Dontreix, Rougnat, Sannat ont voté très majoritairement le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. Il reste uniquement l'avis du Conseil d'Ecole de Mainsat qui se réunira demain jeudi 29 juin.

Monsieur Le Président évoque également la volonté des parents d'élève majoritairement favorables à un retour à la semaine de 4 jours. En effet, ils se sont prononcés massivement suite à un sondage réalisé dans chacune des écoles.

Il est à noter que la mise en place de ces temps d'accueil périscolaire a engendré une grande fatigue chez les enfants, un temps de présence plus important à l'école, ce qui n'a pas favorisé leur bien-être au quotidien.

Monsieur Le Président explique que les temps d'accueil périscolaire représentent 5000 heures de travail sur l'ensemble des écoles. En effet l'ex Communauté de Communes Auzances-Bellegarde avait fait le choix d'augmenter le temps de travail de ces agents pour animer les TAP.

Le retour à la semaine des 4 jours va engendrer obligatoirement une baisse de temps de travail pour les agents. Selon leurs statuts, les modalités de baisse de travail ne sont pas identiques. Il est à noter que la collectivité ne pourra pas revenir à une situation identique avant la mise en place de la réforme car la baisse des temps de travail doit respecter certaines conditions réglementaires.

Monsieur Le Président rappelle, par ailleurs, que la CCAB bénéficiait du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à savoir un montant par élève de 50 € ou 90 € selon si la commune était éligible à la dotation de solidarité rurale « cible ». Le coût par élève des TAP est d'environ 250 euros.

Monsieur le Président explique qu'un retour à la semaine de 4 jours pourrait engendrer une mise en place d'un accueil le mercredi pour les communes qui le souhaitent sous leur responsabilité et à leur charge.

Accusé de réception en préfecture  
communes 2017-0628-2017-155-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2017  
Date de réception préfecture : 03/07/2017

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré par 28 voix pour 1 voix contre et 26 abstentions décide :

- de suivre les avis des conseils d'école
  - de suivre la volonté des parents d'élèves
  - d'appliquer le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017
- pour l'ensemble des écoles de l'ex communauté de Communes Auzances-Bellegarde à savoir les écoles primaire et maternelle d'Auzances, le RPI Bellegarde en Marche/Saint Silvain Bellegarde, les écoles de Champagnat, Dontreix, Mainsat, Rougnat et Sannat.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous documents utiles à ce dossier et à notifier cette décision à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 03 Juillet 2017  
Pour copie conforme, le 03 Juillet 2017

Le Président,

**Pierre DESARMENIEN**

